

Conférence des ministres de l'énergie et des mines
Faire progresser l'efficacité
énergétique au Canada :
Résultats à atteindre d'ici 2020 et au-delà

Septembre 2012



Faire progresser l'efficacité énergétique au Canada :
Résultats à atteindre d'ici 2020 et au-delà

N° de Cat. M144-166/1-2012F (imprimé)
ISBN 978-1-100-99524-3

N° de Cat. M144-166/1-2012F-PDF (en ligne)
ISBN 978-1-100-99525-0

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012

Le présent document est un produit des ministres de l'énergie fédéral,
provinciaux et territoriaux.

Also available in English under the title:

Moving Forward on Energy Efficiency in Canada:
Achieving Results to 2020 and Beyond



Papier recyclé

Conférence des ministres de l'énergie
et des mines

Faire progresser l'efficacité énergétique au Canada : Résultats à atteindre d'ici 2020 et au-delà

La Conférence annuelle des ministres de l'énergie et des mines (CME) est le principal forum permettant aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux d'échanger au sujet de leurs priorités et défis communs dans les secteurs de l'énergie et des mines au Canada.

Faire progresser l'efficacité énergétique au Canada : Résultats à atteindre d'ici 2020 et au-delà

I. INTRODUCTION

Le document *Faire progresser l'efficacité énergétique au Canada : Des fondements pour l'action* a été publié en 2007, à l'issue de la Conférence des ministres de l'énergie et des mines (CMÉM). Il soulignait les avantages que procure la réduction du gaspillage d'énergie et l'importance de la reconnaissance du rôle essentiel que les gouvernements peuvent jouer dans la progression de l'efficacité énergétique, grâce à leurs investissements dans des programmes et l'adoption de politiques et de règlements qui éliminent les obstacles à l'action et façonnent ainsi le marché.

Lors de la CMÉM de 2011, les ministres ont approuvé le document *Approche de collaboration en matière d'énergie*, qui était assorti d'un plan d'action. La volonté de recourir à une approche équilibrée d'offre et de demande en matière d'énergie illustre l'importance de l'efficacité énergétique au sein d'un ensemble plus vaste de politiques énergétiques. Plus précisément, le plan d'action donnait des exemples concrets d'initiatives de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux :

DOMAINES PRIORITAIRES	INTERVENTIONS ENVISAGÉES
Propriétaires de maisons et consommateurs	<ul style="list-style-type: none">• Publier des codes modèles de l'énergie qui sont plus exigeants pour les bâtiments et s'engager à leur apporter des améliorations de façon cyclique.• Collaborer afin d'élaborer un système de cotes énergétiques pour les maisons de nouvelle génération, afin d'appuyer l'étiquetage, les codes et les mesures incitatives.• Améliorer l'efficacité énergétique des produits consommant de l'énergie et que les Canadiens achètent.
Industrie	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la capacité des entreprises à financer les projets d'efficacité énergétique touchant le milieu bâti en leur fournissant des outils.• Faire progresser l'efficacité énergétique du secteur du transport de marchandises au Canada.• Améliorer le rendement énergétique industriel par l'adoption de la norme internationale ISO 50001 sur la gestion de l'énergie.
Collectivités	<ul style="list-style-type: none">• Collaborer dans le but de répertorier et de mettre en œuvre des tendances novatrices dans le domaine de la planification intégrée de l'énergie au sein des collectivités.

Les améliorations continues sur le plan de l'efficacité énergétique sont essentielles à la compétitivité de notre économie à l'échelle internationale et au niveau de vie des Canadiens. Cependant, le Canada est confronté à des défis liés à son climat froid, l'étendue de son territoire, la dispersion importante de sa population et son secteur industriel axé sur les ressources et à forte consommation d'énergie.

En ce qui a trait à ces défis, de véritables gains ont pourtant été réalisés dans la diminution de la demande d'énergie. Entre 1990 et 2009, la population du Canada a augmenté de 22 p. 100. Durant cette même période, son produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 57 p. 100, alors que sa consommation d'énergie n'a augmenté que de 23 p. 100. Ainsi, cela signifie que même si l'économie canadienne est en croissance et que le pays produit plus de biens et services, il consomme beaucoup moins d'énergie par unité de PIB qu'il y a deux décennies.

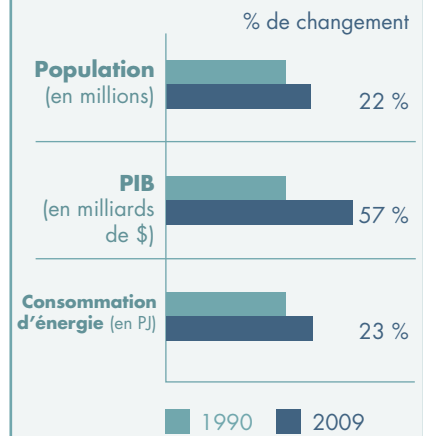
Cette réduction de la consommation d'énergie par unité de PIB rapporte gros. En 2009 seulement, les gains réalisés relativement à l'efficacité énergétique se sont traduits par des économies annuelles de 27 milliards de dollars sur les coûts énergétiques assumés par les Canadiens, sans oublier l'évitement d'une quantité d'émissions de gaz à effet de serre estimée à 81 mégatonnes. Toutefois, il faut quand même prendre d'autres mesures pour aider les Canadiens à réduire leur consommation et économiser de l'argent, tout en diminuant les impacts environnementaux associés à la consommation d'énergie. En travaillant ensemble, les gouvernements continueront à faire des progrès constants par la conception et la mise au point d'outils qui aideront la population canadienne à réaliser des gains importants en matière d'efficacité énergétique et de conservation.

II. Contexte

L'efficacité énergétique est un moyen peu coûteux d'aider les Canadiens à économiser de l'argent, accroître leur productivité et leur compétitivité et contribuer à la sécurité énergétique. Les objectifs gouvernementaux liés à l'efficacité énergétique offrent d'excellentes possibilités dans tous les secteurs de l'économie canadienne (propriétaires de maisons, consommateurs, collectivités, entreprises et industries) et dans toutes les régions.

La majorité des provinces et territoires ont établi des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020. L'efficacité énergétique contribue de façon importante à l'atteinte de ces cibles.

CHANGEMENTS À LA POPULATION, AU PIB ET À LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE



Source: Évolution de l'efficacité énergétique au Canada de 1990 à 2009, Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada

INDICATEURS DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE



Ménages

1990 – 9,9 millions
2009 – 13,4 millions



Appareils par ménage

1990 – 15 appareils
2009 – 21 appareils



Superficie des bâtiments commerciaux

1990 – 9,9 millions m²
2009 – 13,4 millions m²



Camions lourds au Canada

1990 – 297 000
2009 – 353 000

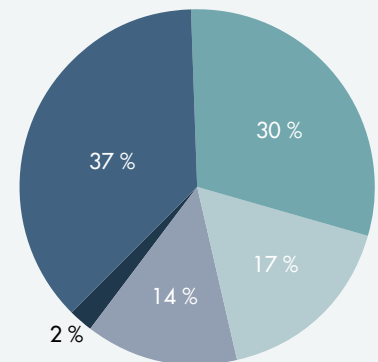
Source: Évolution de l'efficacité énergétique au Canada de 1990 à 2009, Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada

Au cours des dernières années, plusieurs facteurs ont influé sur la consommation d'énergie, aussi bien au Canada qu'ailleurs dans le monde.

L'impact combiné de ces éléments et d'autres changements représente un potentiel accru d'efficacité énergétique, notamment :

- **Rétablissement de l'économie après la récession mondiale** – Même si le PIB mondial réel a connu une baisse marquée en 2009, il a été suivi d'une reprise de plus de 5 p. 100 en 2010, puis d'une hausse estimée à 3,8 p. 100 en 2011. En 2012 et aussi en 2013, la croissance économique mondiale devrait se poursuivre à un taux modéré de 3,1 p. 100. [Source : *Rapport sur la politique monétaire – Sommaire*, Banque du Canada, juillet 2012]
- **Demande croissante pour l'énergie** – Dans l'ensemble, entre 1990 et 2009, la consommation d'énergie s'est accrue de 23 p. 100 au Canada. La croissance la plus marquée a été observée dans le secteur du transport de marchandises, dont la consommation d'énergie a augmenté de 67 p. 100. Le secteur résidentiel a enregistré une augmentation de 11 p. 100, tandis que la consommation d'énergie pour le transport de passagers a connu une hausse de 19 p. 100; dans ces secteurs, le changement de mode de vie et la prolifération de produits consommateurs d'énergie expliquent principalement l'accroissement de la consommation.
- **Intensité énergétique améliorée** – Entre 1990 et 2009, la croissance économique a fait un bond de 57 p. 100. Cette croissance équivaut à environ 150 p. 100 de l'augmentation générale de la consommation d'énergie, ce qui a entraîné une amélioration de l'intensité énergétique (la quantité d'énergie requise par unité de PIB) de 21 p. 100. De même, la consommation d'énergie générale par personne s'est accrue de seulement 1 p. 100, même si comparativement à l'année 1990, chaque ménage a augmenté son utilisation de biens et services à consommation d'énergie par habitant.
- **Avancées technologiques** – Les récents progrès technologiques ont permis de rentabiliser un plus grand nombre de mesures et de les offrir à un plus large éventail de consommateurs. Dans la même optique, les avantages économiques de l'efficacité énergétique peuvent être bénéfiques aux secteurs qui souhaitent réaliser des économies de coûts. Par exemple, depuis 2007, l'utilisation d'appareils d'éclairage à semi-conducteurs de haute efficacité s'est accrue de façon rapide. L'innovation industrielle et le soutien des gouvernements provinciaux et fédéral ont accéléré l'utilisation de cette technologie, devenue la norme dans de nombreuses applications, par exemple les panneaux de signalisation et les feux de circulation. Les appareils d'éclairage à semi-conducteurs ont le potentiel d'économiser 50 p. 100 de l'énergie consommée par les actuelles technologies d'éclairage de rue.
- **Accroissement de l'intérêt à l'égard des mesures d'efficacité énergétique** – La sensibilisation et l'intérêt à l'égard de l'efficacité énergétique ont augmenté, comme l'illustrent notamment les programmes très médiatisés de rénovation résidentielle et l'accroissement du nombre et de la portée des programmes proposés par les gouvernements et les services publics. Dans son rapport publié à la fin de 2011 et intitulé *Un Canada écoénergétique : Créer une culture de l'économie d'énergie*, le Conseil canadien des chefs d'entreprise a reconnu l'incidence d'une meilleure efficacité énergétique sur la productivité et la compétitivité.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR SECTEUR, 2009 (POURCENTAGE DU TOTAL)

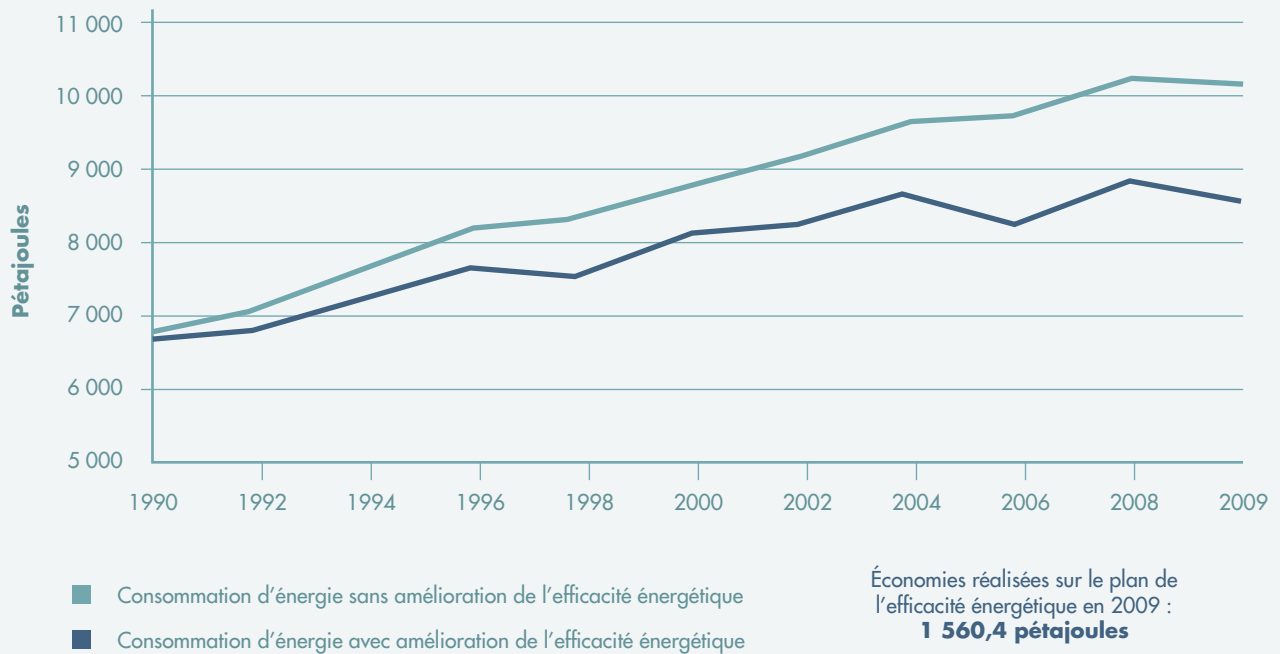


Source: Évolution de l'efficacité énergétique au Canada de 1990 à 2009, Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada

En 2009, les Canadiens ont dépensé environ 152 milliards de dollars en coûts d'énergie pour le chauffage et la climatisation des maisons et des bureaux et pour l'usage des appareils ménagers, des véhicules et des procédés industriels. Cela représente presque 13 p. 100 du produit intérieur brut du pays. Or, les Canadiens auraient dépensé 27 milliards de dollars de plus en énergie si des mesures d'efficacité énergétique n'avaient pas été prises depuis 1990.

Au chapitre de la consommation d'énergie, les Canadiens ont économisé 1 560 pétajoules grâce aux améliorations de l'efficacité énergétique. Cette économie équivaut à la consommation d'énergie d'environ 26 millions de véhicules légers pour la même année.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE SECONDAIRE AU CANADA, AVEC ET SANS AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, 1990-2009



Source: Évolution de l'efficacité énergétique au Canada de 1990 à 2009, Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada

Ces économies d'énergie ont procuré au Canada et aux Canadiens des avantages importants, notamment un environnement plus sain, une productivité améliorée, de nouvelles occasions d'emploi et une réduction de la demande de nouvelles infrastructures.

Dans un tel contexte, le solide leadership manifesté par tous les ordres de gouvernement a montré aux consommateurs la voie à suivre et ce qu'ils doivent faire pour prendre des décisions éclairées et profiter de ces avantages.

III. Progrès

Depuis 2007, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont collaboré à de nombreuses reprises à des activités d'efficacité énergétique touchant toutes les régions. Grâce à ces activités et à d'autres initiatives, des progrès considérables ont été accomplis (des renseignements supplémentaires se trouvent aux annexes A à F) :

- Plus de 600 000 maisons ont été rénovées grâce à des programmes concertés des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui ont permis aux participants d'économiser plus de 400 millions de dollars en coûts énergétiques annuels. Depuis 1998, plus d'un million de propriétaires de maisons se sont procuré une évaluation basée sur le système de cote ÉnerGuide. Celui-ci est utilisé à l'échelle du pays et met à contribution des professionnels formés en vérification énergétique, fait appel à des étiquettes de reconnaissance du rendement énergétique et propose d'autres outils qui aident les Canadiens à prendre des décisions éclairées au moment d'acheter une maison ou d'effectuer des rénovations, en vue de réduire les coûts d'énergie.
- Depuis 2007, les gouvernements ont collaboré à la reconnaissance d'un cadre de référence concernant l'utilisation de pneus qui contribuent à réduire la consommation de carburant des camions lourds, ainsi qu'à la publication du document *En route vers un camion économique en carburant : Guide d'achat de dispositifs aérodynamiques pour les camions semi-remorques*. Divers programmes implantés dans d'autres provinces ont également bénéficié de cette collaboration, notamment : Trucks of Tomorrow (Alberta), Programme du camionnage vEERT du Manitoba (Manitoba), Class 8 Trucking Energy Efficiency Incentive Program (Nouvelle-Écosse), programme écoMARCHANDISES (Transports Canada), Fonds de la technologie certifiée SmartWay, et maintenant, Partenariat des transports SmartWay (Ressources naturelles Canada).
- Le *Code national de l'énergie pour les bâtiments* a été publié en 2011 et onze provinces et territoires ont déjà amorcé le processus de son adoption ou de mise en place de mesures équivalentes. Élaborées et approuvées dans le cadre d'une approche de consensus facilitée par le gouvernement fédéral et à laquelle ont participé les provinces, les territoires et l'industrie, les exigences contenues dans ce Code de 2011 sont 25 p. 100 plus rigoureuses que les précédentes, ce qui en fait le code du bâtiment le plus efficace en Amérique du Nord sur le plan énergétique. De plus, des travaux sont en cours afin de publier un nouveau code en 2016, ce qui permettra d'améliorer continuellement le rendement énergétique du parc immobilier canadien tout en tenant compte des innovations technologiques et des nouvelles préférences exprimées par les occupants. Ces améliorations s'appliqueront à 80 p. 100 des bâtiments neufs construits chaque année, contribuant ainsi grandement à réduire les coûts de l'énergie dans un secteur qui représente 14 p. 100 de la consommation d'énergie au Canada.
- Depuis 2007, les gouvernements ont amélioré leurs normes de rendement afin d'éliminer les appareils les moins efficaces du marché. Le gouvernement fédéral et six gouvernements provinciaux ont mis en œuvre des normes touchant 47 produits, notamment une sélection de générateurs d'air chaud à gaz, de laveuses et d'appareils d'éclairage de service. Les pouvoirs fédéraux et provinciaux s'efforcent d'aligner leurs normes de rendement et leurs méthodes d'essai afin d'en faciliter la conformité pour l'industrie et aider les Canadiens à maximiser leurs économies d'énergie.
- Grâce à la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le Canada est devenu, en juin 2011, le premier pays à adopter la norme de gestion de l'énergie ISO 50001, à laquelle les sociétés canadiennes peuvent adhérer sur une base volontaire. Cette norme propose un cadre structuré qui permet de gérer systématiquement la consommation d'énergie, ce qui contribue ainsi à rendre les entreprises plus productives et compétitives à long terme. Le Conseil canadien des chefs d'entreprise a reconnu que les coûts de l'énergie entravent la productivité et la compétitivité des sociétés canadiennes à l'échelle internationale.

Quelques réussites

Terre-Neuve-et-Labrador : Le programme d'efficacité énergétique résidentiel offre aux ménages à faible revenu la possibilité de réaliser des économies d'énergie à long terme. Le programme soutient chaque année environ 1 000 projets de rénovation résidentielle, pour des économies d'énergie annuelles moyennes de 800 \$.

Île-du-Prince-Édouard : Au cours des deux années qui ont suivi la création de l'Office de l'efficacité énergétique (Office of Energy Efficiency) de l'Île-du-Prince-Édouard en 2008, les propriétaires de maison ayant participé à son programme d'efficacité énergétique ont réduit leur consommation d'énergie de 44,8 gigajoules (GJ) par année en moyenne, soit des économies d'environ 1 200 \$ par année par ménage. Cette réduction de la consommation d'énergie permet de réduire les émissions de dioxyde de carbone de plus de 4 800 tonnes par année, soit l'équivalent de 875 véhicules de tourisme de moins sur les routes.

Nouvelle-Écosse : Les programmes d'économie d'énergie résidentiels, financés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ont dépassé les objectifs avec des économies d'énergie de 134 358 GJ en 2011, à leur première année complète d'exécution. Administrés par l'Efficiency Nova Scotia Corporation, les programmes offrent des mesures incitatives en vue d'apporter des améliorations éconergétiques aux habitations existantes et aux maisons neuves, de même que des améliorations gratuites pour les ménages à faible revenu. Avec un si bon départ de ses programmes triennaux, la province est confiante d'accroître les économies d'énergie.

Nouveau-Brunswick : Le succès continu des programmes d'efficacité pour les carburants d'Efficacité Nouveau-Brunswick dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel s'est soldé en une économie d'énergie annuelle de 4 200 térajoules (TJ), ce qui se traduit pour les propriétaires de maisons et de commerces en une économie annuelle de 60 millions de dollars. Les investissements de 366 millions de dollars de la corporation et des participants ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 374 000 tonnes. Le Programme des grandes industries compte 86 p. 100 des plus grandes entreprises du Nouveau-Brunswick parmi ses membres, ce qui a mené à des réductions d'énergie de 2 451 TJ, soit une réduction de 4 p. 100 depuis 2009. L'appui exhaustif du programme envers les Systèmes d'information sur la gestion de l'énergie est unique. De tels systèmes sont actuellement utilisés par 80 p. 100 des grandes entreprises clientes.

Québec : L'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada collabore aux programmes d'efficacité énergétique québécois, comme Rénoclimat, Novoclimat, le Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) et le Programme de réduction de la consommation de mazout lourd en rendant disponible des outils de simulation de bâtiments et en partageant sa vaste expertise dans le domaine de l'efficacité énergétique. Les outils et la formation offerte par CanmetÉNERGIE-Varenes aux industriels et aux consultants sur l'intégration des procédés dans le cadre du programme de mazout lourd s'avère un levier fort apprécié et contribue déjà à la transformation du marché.

Ontario : Les Ontariens ont économisé plus de 1 700 mégawatts d'énergie depuis 2005 – soit l'équivalent de plus de 500 000 maisons de moins dans le réseau électrique. L'Ontario a aussi investi environ 1,7 milliard de dollars dans des programmes de conservation entre 2006 et 2010, aidant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'efficacité du système énergétique.

IV. Faire progresser : des résultats d'ici 2020

Dans l'ensemble, les efforts de collaboration fédéraux, provinciaux et territoriaux auront une incidence considérable sur le futur bilan énergétique et environnemental de l'économie canadienne.

Le Canada a progressé en ce qui a trait à l'établissement des résultats potentiels qui découleront de notre travail continu sur la voie du progrès, tandis que nous cheminons grâce à notre approche concertée.

L'illustration suivante donne un aperçu des résultats que la collaboration actuelle permettrait d'atteindre en 2020. Si les mesures fédérales, provinciales et territoriales actuelles sont toujours en place en 2020, les Canadiens pourront réaliser des économies de plus de 2 milliards de dollars sur leurs coûts énergétiques en 2020, pour un total de 12 milliards de dollars entre 2012 et 2020.

Quelques réussites

Manitoba : Le Manitoba a adopté en juin 2012 la *Loi sur les économies d'énergie*, afin de favoriser les améliorations visant à réduire la consommation d'énergie et d'eau dans les maisons et les bâtiments de la province. Un des principaux éléments de la loi vise à autoriser Hydro-Manitoba à offrir un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique dès l'automne 2012, en liant directement les coûts des améliorations aux immobilisations au compteur. En vertu de ce programme, l'entente de financement est transférable aux nouveaux propriétaires sous forme de frais mensuels sur la facture des services publics, et le coût des améliorations est récupéré avec le temps grâce aux économies d'énergie et d'eau.

Saskatchewan : Depuis le lancement du programme de subventions ÉnerGuide pour les maisons de la Saskatchewan en 2005, appuyé par le système de cote ÉnerGuide de Ressources naturelles Canada, la province a remis plus de 57,3 millions de dollars en subventions aux propriétaires de maison de la Saskatchewan, et atteint un taux de participation de plus de 15,9 p. 100 pour des évaluations avant rénovation et de plus de 11,9 p. 100 pour des évaluations après rénovation. Le programme a été rehaussé en 2011 afin d'encourager les propriétaires de maison à faire l'acquisition de l'équipement le plus efficace sur le marché et à entreprendre des rénovations complètes afin de réduire leur facture d'énergie. La Saskatchewan a réduit ses émissions de gaz à effet de serre d'environ 125 900 tonnes par année, soit l'équivalent d'environ 22 890 voitures de moins sur les routes.

Alberta : Le programme de remise de trois ans, qui a pris fin le 31 mars 2012, offrait aux Albertains des appuis financiers favorisant l'achat d'articles éconergétiques, notamment des chaudières et systèmes de chauffe-eau domestiques à haut rendement énergétique, de l'isolant, des laveuses à chargement frontal, des taxis hybrides, des vérifications de l'efficacité énergétique à domicile, et des maisons neuves répondant à la cote ÉnerGuide d'au moins 80. Le programme devrait permettre d'économiser 22,5 pétajoules de gaz naturel, 355 gigawattheures d'énergie électrique, 3,75 mégalitres de combustible et 1,65 mégatonne d'émissions de gaz à effet de serre tout au long de la durée de vie de l'équipement.

Grâce aux mesures d'efficacité énergétique déployées dans l'ensemble du pays, les Canadiens pourraient voir les coûts de l'énergie diminuer de plus de 2 milliards de dollars en 2020, soit la consommation d'énergie de plus d'un million de ménages.



LES CAMIONS PARTICIPANT À L'INITIATIVE SMARTWAY AMÉLIORENT LEUR ÉCONOMIE DE CARBURANT ET LUTTENT CONTRE LA HAUSSE DU PRIX DU CARBURANT, ÉCONOMISANT AINSI 70 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNÉE.

Les parcs participants peuvent réduire leurs coûts d'exploitation de 7 p. 100 et améliorer ainsi leur avantage concurrentiel.

L'économie de carburant pourrait contribuer à faire rouler 20 000 camions d'un océan à l'autre sur la route Transcanadienne.



L'INDUSTRIE ÉCONOMISE 80 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNÉE GRÂCE À LA CONFORMITÉ AUX NORMES DE GESTION DE L'ÉNERGIE.

Les entreprises peuvent économiser 2 p. 100 sur leur facture énergétique et satisfaire à l'exigence mondiale en matière de certification.

Les économies représentent l'énergie requise pour produire suffisamment de ciment pour construire le pont de la Confédération, reliant l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.



LES CONSOMMATEURS ÉCONOMISENT UN MILLIARD DE DOLLARS PAR ANNÉE GRÂCE À L'ÉQUIPEMENT ÉCONERGÉTIQUE.

Ces économies représentent la facture énergétique annuelle de près de 500 000 foyers.

Les économies d'énergie permettraient de faire cuire 8 milliards de homards d'environ un kilo.



L'AMÉLIORATION CONTINUE DES CODES DU BÂTIMENT ENTRAÎNE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DE 350 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNÉE.

Ces économies représentent cinq fois la consommation d'énergie de tous les Tim Hortons au Canada.

Ces économies équivalent à l'énergie consommée par l'ensemble des écoles, des hôtels et des restaurants des quatre provinces de l'Atlantique.



LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON ÉCONOMISENT 810 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNÉE EN COÛTS D'ÉNERGIE.

L'étiquetage aide plus de 500 000 propriétaires de maison à prendre des décisions éclairées en matière d'énergie.

Ces économies représentent 50 dollars par année sur la facture énergétique de chaque ménage canadien.

Illustration reproduite avec l'aimable autorisation de la Ville de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard

L'approche pancanadienne en matière d'efficacité énergétique fait réaliser des économies, réduit le gaspillage et profite à tous les Canadiens.

Quelques réussites

Colombie-Britannique : Depuis 2008, la réglementation fédérale a pavé la voie aux nouvelles normes d'efficacité du gouvernement de la Colombie-Britannique en ce qui a trait aux appareils de chauffage au gaz, aux ampoules électriques et à la puissance absorbée au repos par les téléviseurs et les produits audio et vidéo compacts. Un partenariat avec le gouvernement du Canada et les services publics a également permis de soutenir la transformation du marché dans la province pour les appareils et l'équipement qui consomment de l'énergie. Cette collaboration fédérale-provinciale concernant les normes d'efficacité énergétique a aidé les familles de la Colombie-Britannique à épargner sur leurs factures d'énergie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Territoires du Nord-Ouest : En raison des prix élevés de l'électricité et du coût élevé du transport de mazout vers les localités éloignées du Nord, les Territoires du Nord-Ouest souhaitent plus que jamais améliorer leur consommation d'énergie et leur efficacité énergétique. Les réussites sont soulignées grâce aux Energy Action Awards présentés chaque année par l'Arctic Energy Alliance, un organisme financé par le gouvernement qui aide à réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique. Un participant a gagné un prix pour avoir installé un appareil alimenté aux granules de bois qui lui a permis de réduire ses coûts de combustible de 40 p. 100; un autre a remplacé ses caisses de réfrigération par d'autres à haut rendement énergétique dotées d'un éclairage entièrement à DEL et de moteurs à très haut rendement énergétique, réduisant ainsi sa consommation d'électricité pour la réfrigération de 83 p. 100.

Yukon : Plus de 1 000 familles du Yukon ont profité des rabais du programme Bonne énergie durant l'exercice 2010-2011. Les appareils électroménagers et de chauffage homologués ENERGY STAR® achetés dans le cadre de ce programme représentent des économies totales d'environ 100 000 \$ par année, en plus de réductions de plus de 2,5 millions de litres de combustible et de 7 000 tonnes de gaz à effet de serre sur la durée de vie des appareils. Ces économies signifient que de l'argent liquide reste dans les poches des participants au programme.

Nunavut : En 2007, la stratégie énergétique du Nunavut ciblait un objectif de réduction des services publics de 20 p. 100 pour tous les bâtiments publics. Pour atteindre cet objectif, le Nunavut a commencé par rénover tous les bâtiments publics d'Iqaluit, lesquels représentent environ 14 p. 100 du parc de bâtiments du territoire. Les premiers résultats indiquent que le Nunavut pourra réduire sa consommation d'énergie de plus de 20 p. 100 pour les bâtiments du projet pilote. Des réductions additionnelles de 2 p. 100 découleront des bâtiments neufs et des additions aux normes d'efficacité actuelles.

Gouvernement du Canada : Ressources naturelles Canada a lancé un nouveau projet pilote de formation par Internet sur le camionnage routier en partenariat avec la société Chrysler. Ce programme ÉcoFlotte aide les transporteurs de fret à optimiser leurs activités afin de réduire leur consommation de carburant. La formation a connu un tel succès que Chrysler souhaite y avoir recours pour l'ensemble de ses conducteurs et mécaniciens qui sont plus de 800 en Amérique du Nord.

Deux entreprises canadiennes, 3M et St Marys Cement, sont maintenant accréditées en fonction de la nouvelle norme ISO 50001 sur les systèmes de gestion de l'énergie, que le Canada a adoptée en juin 2011. Cette norme non obligatoire donne aux organisations un cadre de travail structuré pour gérer leur consommation d'énergie afin d'accroître leur efficacité énergétique, réduire leurs coûts, améliorer leur compétitivité sur le plan international et accroître leur rendement énergétique. Elle leur permet également de faire preuve de responsabilité environnementale sur le marché mondial.

V. CONCLUSION

Le présent rapport met en lumière l'importance d'une collaboration continue entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique qui ont une incidence réelle et significative pour les Canadiens et d'atteindre des objectifs communs en matière de politique énergétique. Les progrès considérables qui ont été réalisés depuis la parution du document *Faire progresser l'efficacité énergétique au Canada : Des fondements pour l'action* illustrent l'ampleur de ce qui peut être accompli lorsque les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert à l'atteinte d'objectifs communs.

Ce niveau de collaboration est important à un moment où les gouvernements sont tournés vers l'avenir. Malgré les progrès réalisés dans certains secteurs, il reste à prendre d'autres mesures dans les cas où la demande en énergie croît rapidement. Le changement de comportement des consommateurs, ainsi que l'utilisation croissante des produits personnels et commerciaux qui consomment de l'énergie nécessitera une surveillance constante des tendances en matière de demandes en énergie. Même si l'approche par secteur a permis d'obtenir de bons résultats préliminaires, il faudra recourir à des approches qui font davantage place à l'intégration là où les économies d'énergie s'avèrent de plus en plus difficiles à réaliser.

Les travaux ayant mené à la mise en place de solutions énergétiques intégrées pour les collectivités (SEIC) permettent de croire que l'on peut tirer parti des synergies existantes au sein des collectivités afin d'améliorer leur rendement énergétique. Grâce aux possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des maisons individuelles et par l'application de ces mesures à l'ensemble de la collectivité, les SEIC prennent en considération l'approvisionnement et la consommation énergétiques dans tous les secteurs, y compris les transports, l'aménagement du territoire, l'industrie et la gestion des eaux et des déchets. Cet exemple d'impact positif de l'approche concertée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en matière d'énergie permet de réaliser des économies bien supérieures à celles qui pourraient être faites en abordant chaque secteur indépendamment, alors que le Canada est prêt à surmonter les défis qui s'annoncent.

L'utilisation soutenue et à grande échelle des outils décrits dans le présent document et dans d'autres sources constitue le facteur déterminant pour profiter de ces économies d'énergie et des gains qui en découlent du point de vue de l'environnement et de la productivité. L'application concrète de ces outils dans tous les secteurs et dans l'ensemble des provinces et territoires permettra à tous les Canadiens de profiter au maximum des avantages de l'efficacité énergétique.

ANNEXE A : AMÉLIORATION CONTINUE DES CODES DE L'ÉNERGIE POUR LES BÂTIMENTS

Les codes de l'énergie figurent parmi les outils les plus rentables pour stimuler l'efficacité, comme on peut le constater au sein de l'Union européenne, en Asie et aux États-Unis.

Quelle est l'activité de collaboration?

- Élaboration, promotion et adoption du *Code national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 2011*, qui fixe un seuil de rendement énergétique minimal pour les bâtiments de plus de trois étages et qui tient compte des plus récentes normes et pratiques, notamment l'éclairage naturel et la ventilation améliorée.
- Le Code de 2011 a été publié en novembre 2011 et constitue une amélioration de 25 p. 100 par rapport au précédent.
- Le Code de 2011 est maintenant le code de l'énergie le plus exigeant en Amérique du Nord.
- Ce programme est en vigueur depuis 12 ans et a été appliqué dans 1 500 bâtiments; il a été établi que le seuil de rendement du Code de 2011 est réalisable aussi bien du point de vue financier que technique.

Pourquoi le Code est-il important pour les Canadiens?

- **Économies d'énergie** – Durant la durée de vie type des bâtiments, soit de 40 à 60 ans, les propriétaires de bâtiments profiteront d'économies liées aux coûts de l'énergie lorsque les immeubles seront construits conformément au Code de 2011 plutôt qu'en fonction des seuils du code précédent.
 - Pour un hôtel comparable au Delta Prince Edward de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), les économies annuelles en coûts d'énergie seraient estimées à 35 000 dollars, soit 2 millions de dollars pendant la durée de vie prévue du bâtiment.
 - L'ensemble des bâtiments construits conformément au Code de 2011 dans les provinces qui l'ont adopté devrait entraîner des économies d'énergie de 17 pétajoules par année, ou 350 millions de dollars par année, en 2020.
- **Économies liées à l'environnement** – Des réductions de plus d'une mégatonne d'émissions sont prévues d'ici 2020 en ce qui a trait aux bâtiments construits conformément au Code de 2011, ce qui représente 2 p. 100 des émissions liées à l'énergie de ce secteur pour 2009.
- **Amélioration de la productivité** – Dans les bâtiments verts efficaces, l'éclairage naturel et l'amélioration de la qualité de l'air contribuent à réduire le nombre de jours de maladie et à accroître la productivité des occupants.
- **Avantage commercial** – Les propriétaires se distinguent des autres par la qualité de leurs bâtiments et profitent de taux de location et de prix de vente avantageux par rapport à ce que l'on peut observer pour des bâtiments pourtant semblables. Les grandes

entreprises et institutions du Canada exigent que les contrats de location comportent certains éléments « verts ».

Quelles ont été les initiatives de collaboration?

- Les ministres de la CMÉM ont recommandé une révision du code en 2007.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont travaillé avec le Centre canadien des codes du Conseil national de recherches Canada et à divers forums de consultation réunissant l'industrie et le public dans le but d'élaborer le Code de 2011.
- Ressources naturelles Canada a versé du financement et le Conseil national de recherches a fourni une expertise technique.

Quelles sont les prochaines étapes?

- 2012 – Publication du logiciel de vérification de la conformité et des guides d'adaptation à l'intention des provinces et des territoires.
- 2013 à 2014-2015 – Jusqu'à onze provinces et territoires mettront en œuvre des processus en vue d'adopter ou d'adapter le Code de 2011 :
 - Colombie-Britannique : poursuite de la consultation publique en 2012; décision attendue d'ici le printemps 2013
 - Alberta : processus de consultation publique prévue en 2012-2013
 - Saskatchewan : consultations auprès des intéressés en 2012-2013
 - Manitoba : processus de consultation publique devant débiter en 2012-2013
 - Ontario : mise en œuvre des exigences en vigueur équivalant au Code de 2011
 - Québec : adoption envisagée du Code de 2011
 - Nouveau-Brunswick : adoption envisagée du Code de 2011 d'ici 2014-2015
 - Nouvelle-Écosse : adoption dans la loi prévue en 2012-2013
 - Île-du-Prince-Édouard : consultations auprès des intéressés en 2012-2013
 - Terre-Neuve-et-Labrador : engagement au moyen du document provincial *Moving Forward : Energy Efficiency Action Plan 2011* afin d'explorer l'adoption du Code de 2011, en consultation avec la population locale et l'industrie
 - Yukon : adoption envisagée d'ici 2014-2015
- 2016 – Publication de lignes directrices sur la rénovation afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments existants, car 80 p. 100 des bâtiments qui existeront en 2020 sont déjà bâtis et ne seront pas visés par le Code de 2011.
- 2016 – Publication du Code de 2016 pour veiller à ce que l'avancement des technologies et des pratiques de construction soit intégré aux pratiques de référence et à ce que le rendement énergétique des bâtiments continue de s'améliorer au Canada.

ANNEXE B : ÉLABORATION DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION DU SYSTÈME DE COTE ÉNERGUIDE POUR APPUYER L'ÉTIQUETAGE, LES CODES ET LES APPUIS FINANCIERS RELATIFS AUX MAISONS

Le système de cote ÉnerGuide (SCE) offre une méthode facile d'utilisation permettant de comparer le rendement énergétique de n'importe quelle maison neuve ou existante.

Quelle est l'activité de collaboration?

- Le SCE permet aux propriétaires de maisons de consulter une étiquette facile à comprendre pour connaître la consommation d'énergie type d'une maison; des normes reconnues comme R-2000, une marque officielle de Ressources naturelles Canada, et ENERGY STAR® font appel à ce système. Les Canadiens peuvent ainsi prendre des décisions éclairées au moment d'acheter une maison ou d'effectuer des rénovations, ce qui leur permet de réduire le plus possible les coûts de l'énergie.
- Cette plateforme commune crée un marché qui incite les vendeurs et les promoteurs à offrir des maisons plus éconergétiques, dans le but d'en réduire les coûts de fonctionnement et d'obtenir de meilleurs prix de vente. Avec le SCE, les constructeurs disposent d'un outil qui les aide à connaître l'efficacité de leurs produits et à commercialiser leurs maisons éconergétiques.
- La collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux fait en sorte que la prochaine génération du SCE fournira davantage de renseignements qui faciliteront la prise de décisions éclairées en matière d'énergie et qui tiendra compte des technologies et des pratiques qui réduisent la consommation d'énergie dès qu'elles apparaîtront sur le marché. Cette collaboration permet aussi de s'assurer que les quatre provinces qui y réfèrent déjà se servent du SCE pour concevoir leurs codes du bâtiment, notamment le *Code national du bâtiment de 2010*, qui s'appuie sur le SCE pour établir ses niveaux de rendement.
- La collaboration porte notamment sur la création d'outils accessibles en ligne pour aider les propriétaires de maisons à prendre des décisions. Les professionnels de la construction et de la rénovation profitent d'une série de procédures techniques et d'outils de certification qui contribuent à donner à l'industrie une crédibilité fondée sur des résultats. L'utilité du SCE est démontrée par le fait que dans la plupart des provinces et territoires, les codes du bâtiment et les programmes d'encouragements financiers à l'efficacité énergétique font appel au système.

Pourquoi la prochaine génération du système de cote ÉnerGuide est-elle importante pour les Canadiens?

- **Économies d'énergie** – Grâce aux 750 000 maisons qui devraient être construites conformément à des codes reposant sur le SCE révisé d'ici 2020 et grâce aux types d'achat et de rénovations soutenus et encouragés par le SCE, les propriétaires de maisons du Canada auront économisé 810 millions de dollars par année en 2020.
 - D'ici 2020, 40 000 de ces maisons respecteront les normes rigoureuses de R-2000 et ENERGY STAR®.
- **Savoir énergétique** – Au moment de prendre des décisions, les Canadiens pourront s'appuyer sur leur connaissance accrue des coûts de l'énergie associés aux maisons et qui représentent un pourcentage considérable des dépenses personnelles.
- **Économies liées à l'environnement** – L'utilisation du SCE révisé devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de trois mégatonnes d'ici 2020, ce qui représente 4 p. 100 des émissions liées à l'énergie du secteur résidentiel pour 2009.

Quelles ont été les initiatives de collaboration?

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont travaillé avec des intervenants de l'industrie et du public de partout au pays afin d'élaborer l'ébauche du SCE de la prochaine génération.
- Un examen public a eu lieu en mai 2012.

Quelles sont les prochaines étapes?

- Automne 2012 – Publication des recommandations finales pour le SCE de la prochaine génération
- 2013 – Élaboration des outils, des essais pratiques et des programmes de formation et de certification pour soutenir la mise en œuvre
- Janvier 2014 – Lancement du système de cote ÉnerGuide de la prochaine génération

ANNEXE C : SMARTWAY CANADA – FAIRE PROGRESSER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES AU CANADA

Le Partenariat des transports SmartWay offre une analyse comparative des activités des participants inscrits, ce qui leur permet d'améliorer la consommation de carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique de l'industrie du transport de marchandises et les aide à documenter leur consommation de carburant et à améliorer leur rendement chaque année.

Quelle est l'activité de collaboration?

- SmartWay offre aux expéditeurs et aux transporteurs présentant le meilleur rendement énergétique une « image de marque distinctive ». Les clients qui utilisent le transport de marchandises, comme les détaillants, peuvent démontrer que leur entreprise est durable sur le plan environnemental en faisant appel à des transporteurs et à des expéditeurs inscrits à l'initiative SmartWay. Ceci contribue à « attirer » le marché vers les exploitants les plus éconergétiques.
- Par sa participation à SmartWay, le Canada met à profit l'essor du programme aux États-Unis et entend contribuer ainsi à réduire l'intensité énergétique et les émissions de la chaîne d'approvisionnement nord-américaine, qui est hautement intégrée.
- Les expéditeurs de marchandises :
 - choisissent les transporteurs qui affichent la meilleure efficacité énergétique pour transporter leurs marchandises;
 - réduisent leur empreinte carbone;
 - bénéficient d'une reconnaissance à titre de partenaires SmartWay.
- Les transporteurs de marchandises :
 - améliorent leur consommation de carburant et réduisent leurs coûts d'exploitation;
 - bénéficient d'une reconnaissance grâce à leur participation à SmartWay;
 - attirent la clientèle des expéditeurs inscrits à SmartWay.

Pourquoi l'initiative SmartWay est-elle importante pour les Canadiens?

- **Économies d'énergie** – Il est urgent d'agir pour réduire la consommation d'énergie dans le secteur du transport de marchandises. Entre 1990 et 2009, cette consommation s'est accrue de 67 p. 100, soit la plus importante augmentation de tous les secteurs. Durant cette même période, il y a eu un accroissement de 173 p. 100 des tonnes-kilomètres (quantité de marchandises transportées par distance parcourue) par les camions lourds. En 2020, on estime que les parcs de véhicules participants auront réduit leur consommation de carburant de 4 p. 100, ce qui se traduira par des économies de 70 millions de dollars par année.
- **Économies liées à l'environnement** – Au Canada, les propriétaires de parcs de véhicules participants pourraient économiser environ 2 000 à 3 000 litres de carburant par camion par année, soit une économie totale pouvant s'élever à 60 millions de litres de diesel en 2020. Cela devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 0,2 mégatonne, soit 0,4 p. 100 des émissions produites par le secteur des camions lourds en 2009.
- **Amélioration de la compétitivité** – Les économies de carburant améliorent la productivité et contribuent à accroître le bénéfice net des transporteurs de marchandises du Canada, réduisant en moyenne les coûts d'exploitation généraux de 7 p. 100 pour les parcs de véhicules participants.

Quelles ont été les initiatives de collaboration?

- En 2008, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont reconnu que le transport de marchandises sur route était un secteur prioritaire pour l'amélioration de la consommation de carburant.
- En 2009, les gouvernements ont publié le document *En route vers un camion économique en carburant : Guide d'achat de dispositifs aérodynamiques pour les camions semi-remorques*, qui est maintenant utilisé dans quatre provinces et territoires.
- En 2011, les provinces se sont penchées sur les rôles qu'elles pourraient jouer pour soutenir l'initiative SmartWay, notamment l'obtention du statut d'affiliées SmartWay afin de connecter les expéditeurs et les transporteurs directement au programme, chacun dans leur territoire de compétence, et examiner les éventuels obstacles régionaux à la participation des petits et moyens transporteurs.

Quelles sont les prochaines étapes?

- 2012 – Lancement du Partenariat des transports SmartWay au Canada pour les transporteurs, les entreprises de logistique et les expéditeurs par camion
- 2013 – Offre du programme SmartWay aux transporteurs ferroviaires et multimodaux
- 2014-2016 – Offre du programme SmartWay aux transporteurs aériens et aux transporteurs maritimes locaux

ANNEXE D : AMÉLIORATION DU RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE INDUSTRIEL GRÂCE À L'ADOPTION DE LA NORME INTERNATIONALE ISO 50001 SUR LA GESTION DE L'ÉNERGIE

La norme de gestion de l'énergie ISO 50001 permettra à l'industrie de réduire systématiquement sa consommation d'énergie grâce à la mise en œuvre de programmes de gestion de l'énergie.

Quelle est l'activité de collaboration?

- Une norme sur la gestion de l'énergie fournit un cadre structuré aux organisations qui veulent gérer leur consommation d'énergie en vue d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leurs coûts.
- Selon les expériences observées à l'échelle internationale, les industries réduisent habituellement leur consommation d'énergie annuelle de 10 à 20 p. 100 au cours des cinq années suivant l'adoption d'une norme de gestion de l'énergie.
- En juin 2011, le Canada est devenu le premier pays au monde à adopter la norme ISO 50001 à titre de norme nationale.
- Les organisations du Canada peuvent maintenant la mettre en œuvre de façon volontaire.

Pourquoi la norme ISO 50001 est-elle importante pour les Canadiens?

- **Économies d'énergie** – On estime que d'ici 2020, l'adoption de la norme ISO 50001 par les entreprises engendrera des économies d'énergie de 80 millions de dollars.
- **Amélioration de la compétitivité** – L'amélioration durable et continue du rendement énergétique accroîtra la productivité et la compétitivité de l'industrie canadienne sur les marchés mondiaux. Comme notre économie est étroitement liée à celle des États-Unis, nous collaborons activement avec ce pays par l'entremise de l'initiative Global Superior Energy Performance dans le but de nous assurer que les industries sont soumises à des exigences uniformes des deux côtés de la frontière.
 - Les observations initiales indiquent que les chaînes d'approvisionnement seront un moteur pour les pratiques de gestion de l'énergie. Si, en adoptant des pratiques obligatoires de gestion de l'énergie, les acheteurs contribuent à réduire les coûts de l'énergie de leurs fournisseurs, les coûts diminueront dans toute la chaîne d'approvisionnement, ce qui sera avantageux à la fois pour les détaillants et les fournisseurs. Cela correspondrait

à la tendance observée lors de la mise en œuvre de la norme ISO 9001 sur la qualité, dont l'adoption a été stimulée par les efforts des chaînes d'approvisionnement qui cherchaient à répondre aux exigences des détaillants en matière d'assurance de la qualité.

- **Possibilités d'affaires** – La certification comporte des avantages pour les chaînes d'approvisionnement et le commerce, car elle permet aux industries canadiennes de fournir des biens et des services aux clients qui exigent la conformité à la norme ISO 50001 à titre de preuve de la responsabilité sociale de l'entreprise. Grâce à son approche « planifier-faire-vérifier-agir », la norme ISO 50001 offre également un cadre normatif pour les grands bâtiments et les campus canadiens afin de mettre en œuvre les programmes de gestion de l'énergie.

Quelles ont été les initiatives de collaboration?

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les services publics et l'industrie ont travaillé de concert pour répertorier les éléments que l'industrie canadienne souhaitait inclure dans la norme. Par l'entremise du Comité consultatif canadien, des suggestions détaillées ont été formulées à chacune des étapes de l'élaboration de la norme ISO 50001.
- Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'énergie ont avalisé la mise en œuvre de la norme ISO 50001 en 2011.
- Le Canada a mis sur pied un comité national visant à fournir des renseignements à l'organisme ISO afin de s'assurer que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont en mesure de participer à la rédaction des documents d'orientation ISO appuyant la mise en œuvre de la norme.

Quelles sont les prochaines étapes?

- 2012-2017 – Achever la réalisation d'un programme pilote ISO 50001 afin d'offrir des enseignements utiles aux provinces et aux services publics qui envisagent de créer leurs propres initiatives pour appuyer la mise en œuvre de la norme ISO 50001.
- 2012-2013 – Achever la réalisation d'un programme pilote conjoint de certification mené par le Canada et les États-Unis afin d'offrir des enseignements utiles aux entreprises dont les activités s'exercent des deux côtés de la frontière.

ANNEXE E : FINANCEMENT NOVATEUR DANS LE MILIEU BÂTI

Le financement novateur offre la possibilité de multiplier les capitaux privés afin de stimuler la rénovation des maisons et des bâtiments.

Quelle est l'activité de collaboration?

- Les approches novatrices de financement peuvent représenter une piste de solution pour continuer à profiter de l'élan créé par les différents programmes résidentiels et commerciaux de rénovation lancés par les gouvernements au cours des cinq dernières années. Pour ce faire, il faut trouver de nouveaux moyens d'accroître les investissements privés dans le but d'aider les Canadiens à obtenir les mises de fonds initiales dont ils ont besoin pour rénover les maisons et les bâtiments et aussi dans le but d'aider l'économie canadienne à réaliser son plein potentiel d'efficacité.
- Des initiatives de financement novatrices ont été mises en place dans 27 États américains pour ce qui est du secteur résidentiel, alors que le Royaume-Uni et l'Allemagne ont fait de même dans le cadre d'un programme national. De nombreuses administrations centrales et régionales d'Amérique du Nord ont recours à des initiatives de financement novatrices qui leur permettent de rénover leurs propres installations et de s'illustrer ainsi comme des chefs de file.
- Il est nécessaire que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent afin de diffuser la proposition de valeur se rattachant à l'efficacité énergétique, d'éliminer les obstacles réglementaires, d'élaborer des outils d'analyse et, lorsque cela s'avère approprié, de mettre les municipalités et les services publics à profit afin d'offrir des programmes de financement intégrés à la facturation.

Pourquoi les nouvelles approches de financement sont-elles importantes pour les Canadiens?

- **Accès au financement** – Pour les gouvernements, cela réduit la nécessité de fournir une aide financière directe aux propriétaires de maisons et aux autres intervenants qui doivent trouver des fonds pour payer les améliorations éconergétiques. Dans le secteur résidentiel, ces nouvelles approches permettront aux propriétaires de maisons qui choisissent de déménager de transférer les frais de crédit à l'acquéreur, ce qui permet d'entreprendre des travaux de rénovation plus importants.
- **Économies d'énergie** – En tirant parti des capitaux du secteur privé, il sera possible de réaliser des économies d'énergie estimées de 20 p. 100 en moyenne pour les maisons, et de 15 à 40 p. 100 pour les bâtiments.
- **Accroissement de la valeur des propriétés** – Les bâtiments éconergétiques sont plus faciles à vendre à prix élevé, car ils offrent une qualité d'air intérieur et un confort supérieurs, tout en permettant à leurs propriétaires d'être moins exposés à la hausse des prix de l'énergie. Par rapport à un immeuble

commercial ordinaire, le prix de vente moyen d'un bâtiment homologué ENERGY STAR® est 28 p. 100 plus élevé, alors que le prix de vente moyen d'un bâtiment détenant la certification LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) est 90 p. 100 supérieur.

- **Prise de décisions éclairées** – Les entreprises et les propriétaires de maisons peuvent surmonter les principaux défis associés aux rénovations, notamment : l'absence d'une analyse de rentabilité convaincante pour motiver les prêteurs ou influencer sur les décisions d'investissement de l'entreprise; l'absence d'évaluation adéquate des caractéristiques de durabilité des maisons et des bâtiments; le risque perçu se rattachant aux investissements dans l'efficacité énergétique en raison des défauts de remboursement.

Quelles ont été les initiatives de collaboration?

- En 2010, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont mis en commun certains renseignements et discuté les activités de financement qui renforcent la capacité des entreprises à financer les projets d'efficacité énergétique visant les maisons et les bâtiments.
- Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique collaborent dans le but de créer des outils qui permettront aux services publics d'offrir du financement aux propriétaires de la Colombie-Britannique qui veulent apporter des améliorations éconergétiques à leur maison.
- La Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont eu des échanges concernant leurs approches novatrices en matière de financement.

Quelles sont les prochaines étapes?

- 2012-2016 – Grâce à cette nouvelle forme d'activité, les gouvernements continueront de mettre en commun des renseignements sur les activités de financement novatrices, dans le but de faciliter la diffusion des enseignements tirés des activités mises en œuvre auparavant, notamment :
 - o appuyer le système de cote ÉnerGuide et les statistiques qui lui sont associées afin d'être en mesure d'évaluer les programmes de financement novateurs, et collaborer avec les services publics pour faciliter la réalisation des projets;
 - o explorer des options qui permettraient aux différents gouvernements de créer un contexte favorable au financement novateur, et collaborer dans le but de lancer des projets pilotes sur lesquels on pourra s'appuyer pour contribuer à des programmes efficaces.

ANNEXE F : NORMES ET PROGRAMMES D'ÉTIQUETAGE POUR LES PRODUITS CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE

Les normes d'efficacité énergétique éliminent les produits les moins efficaces, alors que les étiquettes d'efficacité énergétique contiennent de l'information importante qui aide les Canadiens.

Quelle est l'activité de collaboration?

- Les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux collaborent régulièrement et coordonnent des activités qui visent à améliorer l'efficacité énergétique des produits consommateurs d'énergie, au moyen de normes, de programmes d'étiquetage et d'initiatives promotionnelles.
- Les normes fédérales s'appliquent aux produits importés ou expédiés d'une province à une autre, tandis que les normes en vigueur dans les six provinces qui les ont adoptées s'appliquent aux marchés provinciaux.
- Le Canada appuie l'initiative de haute efficacité ENERGY STAR® afin de faire la promotion des produits les plus éconergétiques sur le marché, par l'élaboration de spécifications nationales et par la sensibilisation des consommateurs. Les services publics et les gouvernements provinciaux utilisent ces outils ENERGY STAR® dans le cadre d'activités de promotion et d'approvisionnement mises en œuvre dans leur marché cible.

Pourquoi les normes et l'étiquetage sont-ils importants pour les Canadiens?

- **Économies liées à l'énergie et à l'environnement** – Les normes minimales fédérales et provinciales en matière de rendement énergétique ont donné les résultats suivants :
 - Les normes minimales de rendement énergétique publiées en 2010 ont permis de réduire, dans l'ensemble, les émissions de gaz à effet de serre annuelles de 26 mégatonnes.
 - En 2016, on estime que des normes s'appliqueront aux produits qui consomment 80 p. 100 de l'énergie utilisée dans les secteurs résidentiel et commercial ou institutionnel.
 - En 2020, compte tenu des modifications que le gouvernement fédéral s'apprête à apporter à la réglementation pour y inclure 16 autres produits, la consommation d'énergie diminuera d'environ 22 PJ et on évitera de rejeter 3 mégatonnes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ces émissions représentent 4 p. 100 des émissions liées à l'énergie du secteur résidentiel pour 2009.

- Au-delà des produits réglementés, les mesures volontaires telles que l'initiative ENERGY STAR® et ses appareils homologués se traduiront par d'importantes économies d'énergie de 340 millions de dollars et par une réduction de plus d'une mégatonne des émissions de gaz à effet de serre annuelles d'ici 2020.

- **Prise de décisions facilitée** – L'initiative ENERGY STAR® et les renseignements connexes encouragent les Canadiens à acheter les produits les plus éconergétiques sur le marché. Les sondages réalisés auprès des personnes ayant récemment acheté des appareils de chauffage ou de climatisation domestiques indiquent que les deux tiers d'entre eux ont choisi des produits homologués ENERGY STAR® et que 85 p. 100 des répondants ont mentionné que l'homologation ENERGY STAR® avait joué un rôle important dans leur décision d'achat.

Quelles ont été les initiatives de collaboration?

- Les gouvernements fédéral et provinciaux ont collaboré à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes pour de nombreux produits, notamment des chauffe-eau et des ampoules électriques et, dans le cas de certains appareils électroniques, pour la consommation en mode veille.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux ont participé à un projet pilote axé sur un outil de surveillance de la consommation d'électricité domestique, qui permet aux occupants de repérer et de réduire le gaspillage d'électricité dans leur habitation.

Quelles sont les prochaines étapes?

- 2012-2016 – Poursuivre la collaboration relativement à la mise en œuvre de 16 nouvelles normes pour différents produits : téléviseurs, réfrigérateurs, lave-vaisselle, laveuses et chaudières commerciales.
- Continu – Continuer à coordonner les activités avec les agences et les services publics provinciaux afin de faire valoir l'adoption d'appareils à haute efficacité, par exemple des chauffe-eau et des appareils d'éclairage à semi-conducteurs.
- À partir de 2012 – Fournir les outils à l'échelle nationale pour procéder à la mise en œuvre complète de l'outil de vérification de la consommation d'électricité domestique d'ici 2016, afin de permettre aux propriétaires de maisons de suivre et d'évaluer leurs habitudes de consommation d'électricité.
- À partir de 2012 – Mettre à profit les efforts qui ont déjà été déployés pour influencer les marchés grâce à des programmes d'approvisionnement axés sur l'efficacité énergétique qui sont fondés sur des critères et des outils établis à l'échelle nationale. Les personnes responsables des décisions d'achat pourront ainsi choisir les produits les plus efficaces, ce qui influera sur la demande pour les produits éconergétiques et, par conséquent, sur le marché dans son ensemble.

